

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 Avril 2023 à 18 h
APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du deuxième étage du château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation	5 Avril 2023
Membres en exercice :	32	Date de publication	6 Avril 2022
Membres présents :		Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
. Jusqu'à la délibération 21	22		
. A partir de la délibération 22	23		
Membres absents (y compris les procurations) :			
. Jusqu'à la délibération 21	10		
. A partir de la délibération 22	9		
Nombre de procurations :	6		
Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations) :			
. Jusqu'à la délibération 21	28		
. A partir de la délibération 22	29		
Quorum (50 %)	17		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
AUDIGIER Agnès	X	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	Procuration à J. GEIGUER
BERTHON Patricia	X	FABREGES Marie France	Procuration à C. D'IMPERIO	L'HOPITEAU Éric	X	REYMOND Jean Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	Procuration à M. HOUETZ	RIEU Dominique	Procuration à D. FIALON
BOUET Lynda	X	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	Excusé	ROBERT Karine	X
BOULONI Christian	X	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	X	TERME Annie	X
BRUN Marc	Procuration à K. ROBERT	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	Absent
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	Absente	VALETTE Alain	X
CONDOR Alain	Procuration à A. VALETTE	HOUETZ Marion	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	A partir de la délibération 22

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

Le Président rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent conseil communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire :

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le procès-verbal du conseil du 28.03.2023 envoyé par courrier électronique à tous les élus communautaires.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

2. Taux taxes locales 2023 :

Pour l'année 2023, le Président propose de maintenir les taux 2022 de la fiscalité directe locale **TFB (2.25 %)**, **TFNB (17.96 %)**, **TH (11.15 %)** et **CFE (29.49 %)** à l'identique sans aucune augmentation depuis 8 ans.

Concernant la TH, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a figé le taux de TH 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH sur les résidences principales, et rétablit à compter de 2023, le pouvoir de vote par la CDC du taux de la TH (qui ne concerne plus que les résidences secondaires et certains locaux meublés non affectés à l'habitation principale). **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

3. Taux taxe enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2023 :

Le Président propose de conserver les taux des quatre zones à 10%, 11%, 12% et 13% sans évolution depuis 2014. Globalement, les taux de TEOM ont baissé depuis 2008. Les augmentations liées au coût de traitement sont compensées par l'optimisation des collectes et l'augmentation des valeurs locatives. Les bases prévisionnelles d'imposition 2023 augmentent de 7.1 % (contre 3.4 % en 2022).

Le produit attendu pour 2023 s'élève à 1 252 372 € et permet de couvrir l'ensemble du service (collecte et traitement). **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

Arrivée de Yves VEYRENC à 18h30.

4. Redevances spéciales d'enlèvement des ordures ménagères 2023 :

Le président propose de reconduire le montant des redevances appliquées aux différents redevables en 2022. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

S'agissant des STEP (stations d'épuration), les maires des communes de La Souche et Burzet considèrent que le volume relevé par le service de collecte des ordures ménagères ne justifie pas ce montant de redevance. Après discussion, Il est convenu que ces communes motivent leur demande afin de disposer des éléments utiles pour réexaminer ces redevances pour 2024.

5. Versement d'une avance remboursable du budget principal 2023 vers le budget annexe (Energie photovoltaïque) 2023 :

Le président propose au conseil communautaire d'approuver le versement d'une avance remboursable d'un montant de 150 000 € du budget principal vers le budget annexe Photovoltaïque. Cette avance confortera la trésorerie de ce budget autonome afin de régler les factures de travaux des entreprises dans les délais impartis et dans l'attente de l'encaissement des subventions et de la TVA. Il précise que cette avance sera remboursée avant le 31.12.2023. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

6. Vote BP 2023 Budget principal :

Le Président propose le vote du BP qui s'équilibre à 8 787 163.77 € en fonctionnement et à 6 065 270 € en investissement. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

7. Vote BP 2023 Budget annexe « Energie photovoltaïque » :

Le Président propose le vote du BP qui s'équilibre à 134 937.90 € en fonctionnement et à 684 964 € en investissement. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

8. Convention avec la Région et demande de subvention – ligne régulière de transport Aubenas-Thueyts - 2023-2024 :

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont signé le 28 juin 2021 une convention de coopération en matière de mobilité. Celle-ci indique le souhait de la communauté de communes de promouvoir les services réguliers de transport public de personnes.

Depuis plusieurs années, la Région soutient la collectivité pour le fonctionnement d'une ligne de transport à la demande (TAD) Aubenas-Thueyts/Mayres, qui permet notamment aux étudiants de l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP - GRETA Vivarais Provence) de se déplacer jusqu'à Thueyts. La convention actuelle entre les deux collectivités pour l'organisation déléguée de ce service arrivera à échéance fin août 2023. Ce service n'est aujourd'hui plus adapté aux besoins actuels du territoire et doit être recalibré. Suite à un travail de concertation et d'analyse réalisé avec les acteurs du territoire (notamment EEP et ADAPEI) et les services de la Région, il est proposé de faire évoluer le service en la création d'une ligne régulière de transport du lundi au vendredi entre Aubenas et Thueyts.

Il convient ainsi de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la signature d'une convention pour l'organisation de cette ligne régulière de transport pour une durée d'un an (du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024) renouvelable, ainsi que pour les subventions relatives à l'organisation de ce service. Le coût du service est estimé à 60 000€ par an. Il est prévu de trouver un accord avec les acteurs du territoire afin de trouver des co-financements à ce service. Le taux d'aide de 50% de la Région s'appliquerait ainsi sur le reste à charge, déduction faite des co-financements. **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

9. Création de 4 postes en raison des possibilités d'avancements de grades :

Dans le cadre des possibilités d'avancements de grades pour quatre agents, et afin de permettre et favoriser le déroulement de leurs carrières au sein de la Communauté de Communes, le Président propose la création de 4 postes (un emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, deux emplois d'Adjoints d'Animation principal de 1^{ère} classe (un à temps complet et l'autre à 28 h), et un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (15h hebdomadaires). **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.**

10. Divers :

- Photovoltaïque 3^{ème} tranche : un bilan est présenté sur les productions et recettes des différents sites équipés à ce jour (67 000 euros de recettes en 2022 et 90 000 euros attendues à partir de 2024 avec production des dernières installations)
- consultation assurances (pour contrat a/c du 01/01/2024). Les communes qui souhaitent participer à la consultation menée par le cabinet spécialisé sont invitées à le faire savoir.
- compétence eau et assainissement : il est proposé de mettre à jour l'étude réalisée avant 2020 et de réactiver la commission constituée des représentants des 12 communes qui gèrent l'eau en régie.
- Fin du contrat avec Api restauration et nouveau contrat. La cuisine centrale de Lalevade portée par l'ADAPEI devrait ouvrir en septembre 2024.
- CRTE – COT
- Bulletin d'information communautaire à sortir d'ici cet été.
- Aménagement d'un local archives 3^{ème} étage CDC
- Fonds vert
- Rencontre avec Président/directeur MDEF et Mission Locale d'ici fin avril pour faire un point
- Mobilités (journée mobilités le 10.06.2023 et challenge mobilités agents le 8.06.2023)
- Diagnostic local de santé (6 CDC)
- voie douce (convention pour passage entre la clape et pont des issoux) en cours.

Séance levée à 20h45.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes

Le Président,
Cédric D'IMPERIO

Secrétaire de séance
Pierre CHAPUIS.